



Association déclarée le 09/05/2001,
reconnue d'intérêt général en 2007

mars 2012

AVEVY FLASH n°13

En partenariat avec la Région



Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES
Tel : 01 69 48 10 01 Site : www.avevy.com Mail : asso.avevy@free.fr

Pour ce nouvel AVEVY Flash, deux points seront abordés : l'avancement des travaux de la commission stratégique sur l'avenir d'Orly et notre système de contrôle des trajectoires.

- **En ce qui concerne la commission présidée par le préfet VIAU**, nous sommes tenus à la discrétion tant que les conclusions ne sont pas publiées. Toutefois, nous pouvons vous communiquer des informations sur son déroulement. Nous avons participé à deux séries de quatre groupes de travail, 24 heures de concertation sur Orly et plus généralement sur la capacité aéroportuaire du Grand Paris avec des visions d'avenir (présentation par le directeur de la prospective chez Airbus Industries) : nouveaux avions (cellules et moteurs) moins polluants tant au plan sonore qu'atmosphérique, mais aussi, augmentation indéniable du trafic aboutissant à son (nouveau) doublement sur 20 ans. Le président de la commission a publiquement déclaré croire davantage aux conclusions d'AVEVY quant à cette augmentation, qu'aux prévisions de la DGAC ... !

Nous sommes très présents dans la mesure où la totalité des dossiers présentés par les associations sont d'origine AVEVY. Nous saluons l'attitude du préfet qui a manifestement décidé de faire un point complet sur le sujet, écoutant tout discours construit et sérieux, n'excluant aucune hypothèse d'avenir, ouvrant la porte à des rencontres thématiques ou bilatérales supplémentaires. Il communiquera ses premières conclusions après la période d'élections, et conclura par un rapport remis au ministre en octobre 2012.

- **Sur le système de contrôle des trajectoires**, fer de lance de notre association, le dispositif s'enrichit encore, avec toujours le même objectif : faire en sorte que les procédures soient strictement respectées, donc permettre d'améliorer la qualité de vie des populations survolées. Ce système, coordonné par Michel VAN HOEGAERDEN, vice président technique, utilise deux outils principaux et des outils annexes.
 - 1) Le premier outil est le déport VITRIL, système de visualisation des trajectoires, obtenu par la communauté du Val d'Yerres qui nous en a confié l'exploitation. Notre agent de contrôle des nuisances, Marion ANGOT, passe au crible chaque jour tous les vols au départ ou à l'arrivée d'Orly, tant à l'est qu'à l'ouest. Elle est employée au titre d'un emploi-tremplin financé par la région Ile de France, le département de l'Essonne et l'association elle-même, grâce à vos adhésions. Son travail, essentiel, permet de repérer les sorties des Volumes de Protection Environnementale (VPE), les non respect du couvre-feu, tout manquement à la réglementation en vigueur. Elle peut vous recevoir pour visualiser toute trajectoire qui vous semble anormale (téléphonez au 01 69 00 71 43).
 - 2) Le second est notre propre radar de réception des informations émises par les avions eux-mêmes, dont les données sont traitées automatiquement par des programmes mis au point par nos deux informaticiens, Nicolas ROYER et Thomas DELAGREE. Nous obtenons automatiquement, pour une journée donnée, la liste des sorties de VPE, celle des dépassements de l'heure de couvre-feu, etc. De plus, nous pouvons mémoriser les

trajectoires, les éditer par flux (toutes les trajectoires de 15 à 16h, par exemple), tout cela ne pouvant pas se faire avec VITRAIL qui conserve les données un mois seulement sans pouvoir jamais les éditer. Ce radar ne positionne pas encore tous les avions, mais plus de 90% d'entre eux (les plus anciens, les plus petits émettent des informations incomplètes, qui ne permettent pas de relever leurs coordonnées géographiques, même si nous détectons bien qu'ils sont quelque part dans le ciel). Seule la multilatération (3 radars supplémentaires nécessaires) permettrait de repérer tous les avions (100% y compris les vols non commerciaux que nous avons bien du mal à faire comptabiliser : 3.306 en 2011).

Les outils annexes sont nombreux : utilisation des METAR (bulletins météo spécialisés pour le domaine aérien), des cartes d'impact de foudre, des cartes des nuages dangereux, des données d'un site Internet (payant) qui renseigne en continu toutes les informations sur les vols partout dans le monde (Laurent JARRIGE-PETIL), donc aussi à Orly, etc.

Tous ces renseignements sont croisés pour économiser du temps de travail sur tel ou tel outil mais surtout pour argumenter nos dépôts de plainte en évitant donc désormais les réponses par trop imprécises voire non fondées (si la météo est mauvaise, nous pouvons distinguer par exemple les situations dangereuses justifiant ou non une déviation). Ces plaintes sont envoyées par mail chaque début de mois aux services du Développement Durable de la Direction Générale de l'Aviation Civile, puis, trimestriellement, à son directeur général par courrier recommandé cosigné par les 12 mairies qui nous soutiennent (13 bientôt). Nous en sommes à la plainte n° 53 pour environ 1.500 manquements. Ce travail, commencé en 2002, est tellement plus complet aujourd'hui qu'il a permis de réduire très significativement le nombre de déviations : **-70% en 10 ans alors que le trafic a augmenté de 20% dans le même temps.**

Le système ainsi décrit nous permet également de faire des campagnes de relevés pour nourrir les dossiers à défendre : par exemple celui de l'allongement du couvre-feu. Avec 17 mois de recul maintenant, nous conservons cette moyenne de 6 mouvements seulement par jour dans la tranche horaire que nous voulons inclure dans le couvre-feu.

Un autre exemple d'utilisation : le mois dernier, AVEVY a constaté la programmation d'un vol gros porteur bien bruyant, en provenance des Antilles à 6h10 le matin, ce qui est contraire à la réglementation (mouvement possible dès 6h mais programmation interdite avant 6h15). Nous avons aussitôt utilisé nos relais à la DGAC et obtenu en 4 jours le report de la programmation à 6h20 (et 6h40 pour la saison d'été 2012), ce qui démontre que la vigilance permanente et la réactivité sont constamment nécessaires !

Enfin ce système radar a un coût d'investissement (récepteur, antennes spécifiques, ordinateurs performants à acquérir et renouveler si nécessaire) et un coût de fonctionnement (consommation électrique, édition des cartes de trajectoires). Inutile de préciser davantage la compétence et l'engagement personnel de l'équipe, de la conception du dispositif à l'utilisation des données accumulées !!!

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN : EN TERMES DE REPRESENTATIVITE EN AYANT DE PLUS EN PLUS D'ADHERENTS, ET FINANCIEREMENT, POUR TOUJOURS GARDER NOTRE INDEPENDANCE.

Avevyvement vôtre,

Gérard BOUTHIER, président d'AVEVY, vice-président du collectif Alerte Nuisances Aériennes, administrateur de l'association « Ville et Aéroport »

Notre présence dans beaucoup d'instances, l'élaboration des dossiers adressés aux autorités de tutelle, la diffusion d'information, a un coût, même si nous sommes tous bénévoles.

Les 12 membres du bureau travaillent beaucoup pour assurer le bon fonctionnement de l'association et sa reconnaissance croissante par l'ensemble des collectivités locales, départementales et régionales.

Notre financement interne doit rester important au regard des subventions obtenues et ce, pour garder notre indépendance.

Rejoignez-nous toujours plus nombreux

Pour adhérer à l'association, **rien de plus simple** : découper le bulletin d'adhésion. Joindre à celui-ci, un chèque établi à l'ordre de AVEVY. Envoyer le tout à l'adresse ci-dessous :

AVEVY - Trésorier

15 rue Cambrelang

91330 Yerres

Nous avons provisoirement modifié le régime de cotisation annuelle afin de faciliter la première adhésion "découverte" : celle-ci est fixée à 5 €, mais reste à 20 € pour les membres actifs désirant réellement nous apporter un soutien important. **Une nouveauté : une cotisation couple (2 adhérents) à 30 euros**. Les membres bienfaiteurs sont invités à verser 30 € ou plus. Nous vous enverrons un accusé de réception et le justificatif de déduction fiscale.

L'association vous remercie de votre soutien

Année :

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Adresse mail (**très important**) :

Téléphones (facultatif) :

Montant : euros

Date Signature

AVEVY est reconnue d'intérêt général depuis 2007 : cela vous permet de déduire une part importante (les 2/3) de votre cotisation de votre déclaration fiscale !

<p>Dans un souci de préservation de l'environnement et de ses finances, AVEVY souhaite substituer autant que possible les adresses postales par des adresses e-mail : merci de nous faire parvenir la vôtre si vous pensez qu'AVEVY ne l'a pas ou ne l'utilise pas</p>
--

AVEVY : Association déclarée le 09/05/2001 et reconnue d'intérêt général en 2007

Siège social et adresse postale: 15 rue Cambrelang 91330 YERRES

Tel : 01 69 48 10 01 Site : www.avevy.com Mail : asso.avevy@free.fr